

DIPLÔME D'ACCÈS AUX ETUDES UNIVERSITAIRES (D.A.E.U.) FILIÈRE B

Résumé de la formation

Type de diplôme : DAEU

Domaine ministériel : Formations d'accès à l'université

Présentation

Le diplôme d'accès aux études universitaires, option A et B, est un diplôme national reconnu de niveau IV qui confère les mêmes droits que le baccalauréat (arrêté ministériel du 3 août 1994)

Le D.A.E.U. est une véritable seconde chance pour renouer avec les études supérieures. Il est proposé sous deux options :

- * D.A.E.U. A : Formation générale donnant l'équivalent du Baccalauréat Economique et Social
- * D.A.E.U. B : Formation générale donnant l'équivalent du Baccalauréat Scientifique

Informations supplémentaires

Formation en ligne :

La plateforme FOAD Unicaen sous Moodle permet un suivi pédagogique des étudiants grâce aux forums, à la mise en ligne de documents complémentaires et à une interaction enseignants-étudiants.

Contenu de la formation

Le DAEU comprend 250 heures de travail personnel. La formation se déroule d'octobre à juin de la façon suivante :

- * Un accès aux ressources sur le campus numérique de formation accessible via Internet ;
- * Un travail personnel régulier (minimum 15 heures de travail personnel par semaine), accompagné à distance par

Plus d'infos

Niveau d'étude : bac

Public concerné

* Formation initiale

des séances de travaux collaboratifs (une séance de chat ou webconférence par mois et par matière et un forum par matière animé par les enseignants) ;

- * Des devoirs à rendre (obligatoires).
- * 3 demi-journées de regroupements par matière.
- * 1 examen final.

Organisation de la formation

- Obligatoire (Obligatoire)
 - Module de mathématiques
 - Module de français
- Matières optionnelles (A choix: 2 Parmi 3)
 - Module de chimie
 - Module de physique
 - Module svt

Contrôle des connaissances

L'inscription à l'examen ne peut avoir lieu que dans une seule université. Deux sessions sont organisées par année universitaire (juin et septembre). Le candidat a le choix de participer aux quatre épreuves, soit lors d'une même session (examen final), soit au cours de sessions successives (modules capitalisables). Le délai entre la première inscription et l'obtention du diplôme ne peut excéder 4 ans.

L'examen comporte 4 épreuves écrites de coefficient 1 (2 matières obligatoires et 2 matières optionnelles) et un contrôle continu. Les modules peuvent être présentés :

- * **En examen final** (présentation des 4 modules la même année universitaire) : Pour être admis à l'examen, le candidat doit obtenir une moyenne de 10/20 à l'ensemble des modules.

ou

- * **En examen capitalisables** (présentation des modules sur 4 ans maximum) : Pour être admis à l'examen, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à chaque module.

Conditions d'accès

Les candidats sont recrutés sur la base de l'Arrêté du 3 août 1994 relatif au Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires, à l'issue :

- * de tests de positionnement : pour le D.A.E.U B : en Français et en mathématiques
- * d'un entretien individuel

Droits de scolarité

Consulter sur le site :

www.unicaen.fr/sufca

Public cible

Le DAEU permet aux personnes qui n'ont pas le BAC d'acquérir une équivalence pour :

- * suivre des études supérieures à finalité professionnelle,
- * se présenter aux concours administratifs de niveau BAC,
- * ou se requalifier professionnellement.

Poursuite d'études

Le DAEU Option B équivaut au BAC Scientifique.

Composante

Caen : Université de Caen Normandie

Contact(s) administratif(s)

Cellule DAEU

daeu@unicaen.fr